



DIPE/22-925-780 du 25/04/2022

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 - CORPS DES
PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

AZZAZ Djamel
CONSTANT Myrtille
EL MRABET Yazid
FATIO Adrien
FERRIZ Bruno
GOUBEL Aurélie
HERMITTE Anne
ITIE Marie-Camille
LAINE Camille
LAVALOU Kevin
LESPRILLIER Arnaud
LORIN Maxime
MARTINEZ Mathieu
MENDOZA Adelin
SIMON Alexandra
TAHEJ-DENIS Pierre-Karim

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

CECCONI Marie-Sophie
CONTIES Sylvain
GRANON Géraldine
MENGUAL Ludovic
NOVELLA Floriane
SANANES Alexandra
SANSOT Boris

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines